



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

INFO FO

**La loi de FINANCES pour 2014 est parue au JO du
30 décembre 2013**

Son **article 126** abroge l'article 105 de la loi de finances du 28
décembre 2011 qui instaurait **le délai de carence**

LE DÉLAI DE CARENCE EST ABROGE à compter du 1er janvier 2014

NON CE N'EST PAS UN CADEAU !!!

FORCE OUVRIÈRE rappelle les actions qu'il a fallu mener
(lettres, pétitions ...)

FO EXPRIME A NOUVEAU SES REVENDICATIONS :

- *augmentation de la valeur du point d'indice,*
- *refonte et revalorisation des grilles indiciaires C, B, A*
" sans évolution , de la grille , le SMIC tallonera le bas de la grille B en
2015, et celui de la grilla A en 2017..."

Attention : La part "variable" de rémunération (sous forme de primes), est
en augmentation importante

- *recrutement d'effectifs supplémentaires ...*

**La MAP ne doit pas signifier un régime "LOW COST" de la
fonction publique**

avec remise en cause des droits, tassements de rémunérations et
restructurations continues

FORCE OUVRIÈRE : LIBERTE - INDEPENDANCE.

